

**CONDITIONS DEFINITIVES  
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 4 juin 2008

**Emission de 1 Tranche (1B) de Certificats référencés sur Indice  
BNP Paribas Emerging Infrastructure Price Return Index (« BNPIEIPR Index »)  
émise par**

**BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.**  
*(en qualité d'Emetteur)*

**inconditionnellement et irrévocablement garantis par**



*(en qualité de Garant)*

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

**AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR**

*Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.*

*Les Certificats à Maturité Ouverte sont des Certificats à durée indéterminée. Ce type de Certificat peut être remboursé à la discrétion de l'Emetteur. Ces Certificats comportent un risque supplémentaire pour les investisseurs par rapport à des certificats à durée déterminée dans la mesure où les investisseurs ne peuvent pas prévoir la date à laquelle un Certificat à Maturité Ouverte arrivera à échéance.*

*Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.*

**DISPONIBILITE DES DOCUMENTS**

*Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°07-0356 en date du 12 octobre 2007, le Supplément n°08-0013 en date du 18 janvier 2008, le Supplément n°08-0042 en date du 5 mars 2008 et le Supplément n°08-0089 en date du 16 mai 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.*

*Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendrait à lui succéder.*

**Dispositions Générales**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Autorisation   | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 21 mai 2008.  |
| 2. Nombre de Certificats  | 75 000 Certificats.  |
| 3. (a) Tranches de Certificats  | 1 Tranche (1B).  |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable.  |
| 4. Type de Certificats  | - Certificats « 100% » sur Indice.<br>- Le Certificat réplique l'évolution de l'Indice aux frais de gestion près.<br>- Certificats à Maturité Ouverte.<br><br><b>(« Certificat 100% à Maturité Ouverte »).</b>   |
| 5. Date d'émission des Certificats  | 6 juin 2008  |
| 6. Prix d'Emission (par Certificat)   | EUR 409.09   |
| 7. Forme des Certificats  | Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier.   |
| 8. Sous-jacent  | Nom de l'Indice : BNP Paribas Emerging Infrastructure Price Return Index ("Emerging Infrastructure Index" ou "l'Indice").<br><br>Reuters ric: .BNPIEIPR<br>Bloomberg: BNPIEIPR<br><a href="http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr">www.produitsdebourse.bnpparibas.fr</a><br><br><i>Voir « Informations relatives à l'Indice » en fin de ce document.</i> |
| 9. Promoteur / Marché Lié   | Promoteur : BNP Paribas.<br><br>Il n'existe pas de Marché Lié pour cet Indice.   |
| 10. Parité  | Un Certificat pour un Indice.  |
| 11. Niveau initial du sous-jacent   | 409.09 (le 29 mai 2008).   |
| 12. Certificat à Maturité Ouverte   | Oui.   |
| 13. Date d'Evaluation   | Les Certificats étant à Maturité Ouverte, la Date d'Evaluation sera déterminée par l'Emetteur et notifiée aux Porteurs conformément à la Condition 17 du Prospectus de Base et publié par Euronext Paris au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation.  |
| 14. Heure(s) d'Evaluation   | Non Applicable.  |
| 15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique  | Non Applicable.  |

- |   |  |
|---|--|
| <b>16.</b> Cas d'Echéance Anticipée Volontaire  | Applicable.<br>L'Emetteur pourra procéder au remboursement anticipé de la totalité des Certificats à la Date de Règlement.<br><i>Voir §13 et §21</i> |
| <b>17.</b> Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable.  |
| <b>18.</b> Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré   | Non Applicable.  |
| <b>19.</b> Autres définitions   | Non Applicable.  |
| <b>20.</b> Tableau  | Non Applicable.  |

### Règlement

- |   |   |
|---|---|
| <b>21.</b> Date de Règlement              | 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation.          |
| <b>22.</b> Niveau(x) de Référence         | Non Applicable.                                     |
| <b>23.</b> Modalités de Règlement         | Règlement en Espèces.                               |
| <b>24.</b> Calcul du Montant de Règlement | Le Porteur recevra un Montant de Règlement égal à : |

$$\text{Valeur}_t = \text{Valeur}_{t-1} \times \left( 1 - \text{AF} \times \frac{\text{Act}_{t-1,t}}{360} \right) \times \left( \frac{\text{Index}_t + \sum_i 85\% \text{Div}_i^t}{\text{Index}_{t-1}} \right) - \text{Coupon Annuel Détaché (t)}$$

Où :

**Valeur<sub>t-1</sub>** : Valeur du Certificat à la clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation NB : Valeur<sub>0</sub> est égale au cours de clôture de l'Indice la veille de la date d'émission des Certificats (i.e. 5 juin 2008) (voir §5).

**AF** : Commission de Gestion = 0.65%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

**Act<sub>t-1,t</sub>** : Nombre de jour calendaire entre le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (inclus) et la Date d'Evaluation (non incluse).

**Index<sub>t</sub>** : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation.

**Index<sub>t-1</sub>** : Cours de clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation.

**Div<sub>i</sub><sup>t</sup>** : Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement détaché par les composants de l'Indice (Action<sub>i</sub>) entre (t - 1) et (t).

**Coupon Annuel Détaché (t)** : Voir § 32 (a)

25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant Euro (« EUR »).
26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux Non Applicable.
27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call : Non Applicable.
28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put : Non Applicable.
29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation : Non Applicable.
30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation : Non Applicable.
31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement : Non Applicable.
32. Autres dispositions : Applicable.
- (a) Coupon Chaque Année<sub>y</sub>, un Coupon sera :
- a) **Calculé** à la Date de Constatation<sub>(y)</sub> ;
- b) **Détaché** à la Date de Détachement<sub>(y)</sub>, soit 3 Jours Ouvrés après la Date de Constatation<sub>(y)</sub> ;
- c) **Payé**, s'il est positif, à la Date de Paiement du Coupon<sub>(y)</sub>, 3 Jours Ouvrés après la Date de Détachement<sub>(y)</sub>.

**Si (t) est** une Date de Détachement du Coupon, alors :

**Coupon Annuel Détaché (t) =**

$$\max(0; \text{Valeur}_{\text{Date de Constatation}(y)} - \text{Index}_{\text{Date de Constatation}(y)})$$

**Si (t) n'est pas** une Date de Détachement du Coupon, alors :

**Coupon Annuel Détaché (t) = 0**

Où :

**Date de Constatation** : Le 15 septembre de chaque Année<sub>y</sub> après la clôture (i.e. Date de Constatation<sub>Initiale</sub> = 6 juin 2008).

Pour l'Année<sub>y=1</sub>, la période commence à la Date de Constatation<sub>Initiale</sub> et se termine le 15 septembre 2008 après la clôture.

Pour les **années suivantes** (y=2,3,...), la période commence le 16 septembre de l'Année<sub>y</sub> et se termine le 15 septembre (inclus) de l'Année<sub>y+1</sub>.

Voir § 24.

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| (b) Gestion des Dividendes | Les dividendes des Action <sub>i</sub> ne sont pas conservés par l'Emetteur. Ils font l'objet d'un versement annuel de Coupon.<br><i>Voir § 32 (a) Coupon</i> |
| (c) Commission de Gestion  | 0.65%. Cette commission sera prélevée quotidiennement. <i>Voir § 24.</i>  |
| (d) Autres                 | Non Applicable.   |

### **Dérèglement du Marché**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) | Non Applicable. |
| 34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base)                     | Non Applicable. |
| 35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert   | Non Applicable. |
| 36. Autres dispositions   | Non Applicable. |

### **Cotation sur Euronext Paris**

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| 37. Négociation         | Les Certificats se négocient à l'unité   |
| 38. Date de radiation   | La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), et telle que définie en §13, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée. |
| 39. Publication au BALO | La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le marché de Euronext Paris sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 6 juin 2008.  |

### **Compensation et distribution**

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| 40. Code ISIN   | NL0006243404                 |
| 41. Code Commun   | 36810998                     |
| 42. Code Mnémonique   | 3903B                        |
| 43. Agent Financier   | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 44. Agent de Calcul   | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| 45. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant | Non Applicable.              |

- |  |   |
|--|---|
| <b>46.</b> Nom du dépositaire commun, le cas échéant   | Non Applicable.   |
| <b>47.</b> Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s) | L'émission n'est pas syndiquée.<br>BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| <b>48.</b> Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription :  | Non Applicable.   |

## INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE

### "BNP Paribas Emerging Infrastructure Price Return Index"

#### A - Descriptif de l'Indice

L'indice ("BNP Paribas Emerging Infrastructure Price Return Index" ou "Emerging Infrastructure Index" ou "l'Indice") est un indice créé le 30 juin 2004. Il est calculé, développé et exploité par BNP Paribas Arbitrage S.N.C ("l'Agent de Calcul"). BNP Paribas est le Sponsor de l'Indice.

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs internationales ( $Action_i$ ) comprises dans l'univers "Emerging Infrastructure Universe" établi par BNP Paribas ("Emerging Infrastructure Universe & List Advisor"), duquel une Liste est extraite (l'"Emerging Infrastructure List" ou la "Liste"). Les valeurs comprises dans la Liste sont sélectionnées selon une approche fondamentale.

#### B- Sélection des valeurs dans l'Indice

L'Indice est composé de valeurs internationales ( $Action_i$ ), suffisamment liquides, dont les revenus sont liés aux infrastructures industrielles dans les pays émergents. Elles doivent offrir un fort potentiel d'appréciation.

On entend par infrastructure, les équipements qui fournissent un service essentiel à la population et qui sont accessibles par tous.

Les valeurs prises en compte pour la constitution de l'univers "Emerging Infrastructure Universe" sont les valeurs listées dans un pays émergent (les pays marqués Pays Emergent dans la liste apparaissent ci-après), ou les valeurs dont plus de 35% de leurs revenus proviennent de pays émergents.

L'Indice est composé, au maximum, de 40 valeurs. L'Indice est composé par la réunion de 2 "sous indices" de 20 valeurs chacune. La reconstitution de l'Indice a lieu le dernier jour ouvré du mois de mars, juin, septembre et décembre (à la clôture) de chaque année.

A chaque reconstitution :

- la reconstitution porte sur la moitié des valeurs composant l'Indice (c'est pourquoi pour les besoins de la présente description il est fait mention de "sous-indice"). L'autre moitié (l'autre "sous indice") étant recomposée à la date de reconstitution suivante.

A chacune de ces dates, l'"Emerging Infrastructure Universe & List Advisor" fournit à l'Agent de Calcul l'univers "Emerging Infrastructure Universe".

L'Agent de Calcul attribue des points (de 1 à 10, 1 étant le plus élevé) à chaque valeur composant l'"Emerging Infrastructure Universe", selon trois critères :

##### Critère d'Evaluation

Deux ratios sont calculés (*source: Thomson Datastream, consensus IBES*) :

- PEG (Cours/Bénéfices) / Croissance des résultats ;
- VEG (Valeur d'Entreprise/Résultat d'exploitation) / Croissance des résultats d'exploitation.

##### Critère de Rentabilité

Deux ratios sont calculés (*source: Thomson Datastream, consensus IBES*) :

- ROE Rentabilité financière (Résultat net /Capitaux propres) ;
- ROA Rentabilité économique (Résultat d'exploitation après impôt / Actif économique).

##### Critère de Momentum

Ce critère est fondé sur les prévisions des bénéfices (*source: Thomson Datastream, consensus IBES*) définit comme suit :

(Nombre de révision à la hausse - Nombre de révision à la baisse) / Nombre total d'estimation

En sus des critères exposés ci-dessus, l'Agent de Calcul effectue une exclusion de l'univers de sélection les valeurs :

- n'ayant pu avoir de note sur le critère d'évaluation ;
- n'ayant pu avoir de note sur le critère de rentabilité ;
- n'ayant pu avoir de note sur le critère de momentum ;
- ayant un volume moyen traité par jour de moins de 10 millions de dollars sur les trois mois précédents la date de reconstitution .

Les valeurs restantes constituent la Liste.

L'Agent de calcul définit un score global comme la somme des points des 3 critères attribués à chaque valeur.

Les 20 valeurs de la Liste ayant le score global le plus faible constituent le nouveau sous-indice.

A chaque reconstitution, les 20 valeurs de chacun des sous indices sont équipondérées. Le poids d'une valeur dans l'Indice sera de 1/40 si celle-ci n'apparaît que dans un seul sous indice et de 1/20 si celle-ci apparaît dans les 2 sous indices.

Enfin, les actions pouvant entrer dans la composition de l'Indice sont des valeurs appartenant aux pays suivants :

• Australie	• Grèce
• Argentine*	• Hong-Kong*
• Allemagne	• Hongrie*
• Autriche	• Inde*
• Belgique	• Indonésie*
• Bulgarie*	• Irlande
• Brésil*	• Israël*
• Canada	• Italie
• Croatie*	• Islande
• Chypre	• Japon
• Chili*	• Lituanie*
• Chine*	• Lettonie*
• Colombie*	• Jordanie*
• République Tchèque*	• Corée*
• Danemark	• Luxembourg
• Egypte*	• Macédoine*
• Estonie*	• Malte*
• Finlande	• Malaisie*
• France	• Mexique*
• Portugal	• Maroc*
• Roumanie*	• Pays-Bas
• Serbie*	• Nouvelle Zélande
• Singapour*	• Norvège
• République slovaque*	• Pakistan*
• Slovénie*	• Pérou*
• Russie*	• Philippines*
• Afrique du Sud*	• Pologne*
• Espagne	• Turquie*
• Sri Lanka*	• Royaume-Uni
• Suède	• Etats-Unis
• Suisse	• Venezuela*
• Taiwan*	
• Thaïlande*	

*NB :*

- les pays indiqués avec une asterix(\*) correspondent aux Pays Emergents.

- l' "Emerging Infrastructure Universe & List Advisor " se réserve le droit d'ajouter des pays à cette liste.



## C- Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 30 juin 2004, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 100.

L'Indice est calculé tous les jours et publié chaque jour ouvrable.

Néanmoins, le Sponsor de l'Indice ("BNP Paribas") se réserve le droit de retarder la publication du niveau de l'Indice, de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

L'Agent de Calcul se réserve le droit d'ajuster l'Indice dans l'hypothèse ou certains événements (y compris nationalisation, mise en redressement judiciaire, faillite, cessation de cotation, fusion) affectent les valeurs comprises dans l'Indice.

L'Indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions (Action<sub>i</sub>) composant l'Indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates officiel de la Banque Centrale Européenne publié par la WM Compagny (publié sur la page Bloomberg : WMCO, www.wcompagny.com).

Toute repondération, tout ajustement, ou événement affectant l'Indice fera l'objet d'une publication\*.

\* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur le site Internet <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr>

## D - Composants de l'Indice (au 16 mai 2008)

Action <sub>i</sub>	Ric Reuters	Code Isin	Code Bloomberg	Pays	Code Bourse
MCDERMOTT INTL INC	MDR.N	PA5800371096	MDR	USA	NYK
ABB LTD_Swiz.	ABBN.VX	CH0012221716	ABBN	Suisse	ZUR
LG ENGINEERING & CONSTRUCTION LTD	006360.KS	KR7006360002	006360	Corée	SEO
SAMSUNG ENGINEERING CO LTD	028050.KS	KR7028050003	028050	Corée	SEO
HYUNDAI HEAVY INDUSTRIAL	009540.KS	KR7009540006	009540	Corée	SEO
MTN_GROUP_LTD	MTNJ.J	ZAE000042164	MTN	Afrique du Sud	JOH
MURRAY_&_ROBBERTS_HLDGS	MURJ.J	ZAE000073441	MUR	Afrique du Sud	JOH
SASOL LIMITED	SOLJ.J	ZAE000006896	SOL	Afrique du Sud	JOH
KEPPEL CORP	KPLM.SI	SG1U68934629	KEP	Singapore	SIN
MOBILE TELESYSTEMS -SP-ADR	MBT.N	US6074091090	MBT	USA	NYK
VIMPELCOM-SP ADR	VIP.N	US68370R1095	VIP	USA	NYK
BOSKALIS WESTMINSTER	BOSN.AS	NL0000852580	BOKA	Pays-Bas	AMS
PERUSAHAAN GAS NEGARA PT	PGAS.JK	ID1000096308	PGAS	Indonesie	JAK
CHINA MOBILE LTD	0941.HK	HK0941009539	0941	Hong Kong	HKG
HONG KONG EXCHANGE & CLEAR	0388.HK	HK0388045442	388	Hong Kong	HKG
CHINA OVERSEAS LAND & INVEST	0688.HK	HK0688002218	688	Hong Kong	HKG
ALSTOM	ALSO.PA	FR0010220475	ALO	France	PAR
CHINA COMMUNICATIONS CONST-H	1800.HK	CNE1000002F5	1800	Hong Kong	HKG
ANHUI CONCH CEMENT CO LTD-H	0914.HK	CNE1000001W2	914	Hong Kong	HKG
CHINA COAL ENERGY CO-H	1898.HK	CNE100000528	1898	Hong Kong	HKG
CHINA SHIPPING DEVELOPMENT-H	1138.HK	CNE1000002S8	1138	Hong Kong	HKG
JIANGXI GANYUE EXPRESSWAY CO	600269.SS	CNE0000012D1	600269	Chine	CNA
XIANDAI INVESTMENT CO LTD-A	000900.SZ	CNE000000925	000900	Chine	CNA
TELE NORTE LEST PN	TNLP4.SA	BRTNLPACNPR0	TNLP4	Bresil	SAO
CIA DE CONCESSOES RODOVIARIA	CCRO3.SA	BRCCROACNOR2	CCRO3	Bresil	SAO
CIA VALE DO RIO DOCE-SP ADR	RIO_p.N	US2044121000	RIO/P	USA	NYK
TELE NORTE LEST PAR ADR	TNE.N	US8792461068	TNE	USA	NYK

Action <sub>i</sub>	Nombre d'Action <sub>i</sub>	Devise	Cours de l'Action <sub>i</sub>	Cours de l'Action <sub>i</sub> en EUR	Taux de conversion	Valeur de l'Action <sub>i</sub> dans l'Indice	Poids des Action <sub>i</sub> dans l'Indice
MCDERMOTT INTL INC	0,524216901	USD	60,36	38,8117284	0,643004115	20,34576398	4,973%
ABB LTD_Switz.	0,53306253	CHF	33,78	20,72880566	0,613641375	11,0497496	2,701%
LG ENGINEERING & CONSTRUCTION LTD	0,098138803	KRW	145000	89,57640074	0,000617768	8,790920773	2,149%
SAMSUNG ENGINEERING CO LTD	0,154843596	KRW	93600	57,8231111	0,000617768	8,953538458	2,189%
HYUNDAI HEAVY INDUSTRIAL	0,076815797	KRW	367000	226,7209591	0,000617768	17,41575127	4,257%
MTN_GROUP_LTD	8,16005E+11	ZARpence	15200	1,52E-11	1,00E-15	12,40327827	3,032%
MURRAY_&_ROBBERTS_HLDGS	1,05098E+12	ZARpence	9000	9E-12	1,00E-15	9,458824084	2,312%
SASOL LIMITED	2,58303E+11	ZARpence	48500	4,85E-11	1,00E-15	12,52767511	3,062%
KEPPEL CORP	2,000236505	SGD	11,8	5,537071123	0,469243315	11,07545179	2,707%
MOBILE TELESYSTEMS -SP-ADR	0,378873705	USD	80,25	51,60108025	0,643004115	19,55029245	4,779%
VIMPELCOM-SP ADR	0,480722156	USD	33,59	21,59850823	0,643004115	10,38288145	2,538%
BOSKALIS WESTMINSTER	0,497152093	EUR	41,76	41,76	/	20,76107142	5,075%
PERUSAHAAN GAS NEGARA PT	18,69465276	IDR	14250	0,986839918	6,93E-05	18,4486296	4,510%
CHINA MOBILE LTD	1,931435239	HKD	133,9	11,0380958	0,082435368	21,31936719	5,211%
HONG KONG EXCHANGE & CLEAR	0,837051649	HKD	149,6	12,33233108	0,082435368	10,32279807	2,523%
CHINA OVERSEAS LAND & INVEST	15,57522289	HKD	14,88	1,226638278	0,082435368	19,10516459	4,670%
ALSTOM	0,066035932	EUR	157,6	157,6	/	10,40726288	2,544%
CHINA COMMUNICATIONS CONST-H	6,501750019	HKD	18,14	1,495377579	0,082435368	9,7225712	2,377%
ANHUI CONCH CEMENT CO LTD-H	4,184475223	HKD	70,1	5,778719308	0,082435368	24,18090777	5,911%
CHINA COAL ENERGY CO-H	16,49411509	HKD	17,18	1,416239625	0,082435368	23,35961938	5,710%
CHINA SHIPPING DEVELOPMENT-H	9,147656469	HKD	27,7	2,283459698	0,082435368	20,88830488	5,106%
JIANGXI GANYUE EXPRESSWAY CO	6,953341768	CNY	14,53	1,336793503	0,092002306	9,295182101	2,272%
XIANDAI INVESTMENT CO LTD-A	8,161516583	CNY	24,58	2,261416677	0,092002306	18,45658971	4,512%
TELE NORTE LEST PN	1,07827558	BRL	40,6	15,84821192	0,390350047	17,0887399	4,177%
CIA DE CONCESSOES RODOVIARIA	1,940812748	BRL	31,39	12,25308798	0,390350047	23,78094935	5,813%
CIA VALE DO RIO DOCE-SP ADR	0,492925738	USD	35,84	23,04526749	0,643004115	11,35960548	2,777%
TELE NORTE LEST PAR ADR	0,541401102	USD	24,82	15,95936214	0,643004115	8,640416256	2,112%
						<b>409,091307</b>	

\* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur le site Internet <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr>